Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	11 - 2020			
Séance	Ordinaire			
Date	24.06.2020			
Lieu	Prangins - Centre communal les Morettes			
Heure	20h00	Fin de séance à 21h15		
Auteur PV	Gothard Süess (Secr. supp.)			
Distribution : aux personnes ci-dessous				
Prochaine séance	23 septembre 2020 – Lieu encore à définir			
Présent(e)s	Bossert Henri (Prés)	Président	Excusé(e)s	de Perrot Léon
	Soldini Sacha	Vice-prés.		Girard Sven
	Bochud Georges			Miéville Michèle
	Cretegny Pierre			
	Chauvet Christine	Scrutatrice		
	Durgnat Hervé			
	de Bourbon Parme Louis	Scrut. supp.		
	Favre Suzanne		Absent(e)s	Kaspar Alexandre
	Hainard Jean-Michel			
	Kohler Olivier			
	Mausner Leger Valérie			
	Schnider Rudolf		Démissions	
	Vioget Karadag Corinne			
	Vuagniaux Christine	Scrut. supp.		
	Vuille Jean-Pierre	Scrutateur		
	Faraut-Linares Roxane (RLF)	CoDir		
	Faillettaz Jean-Luc (JLF)	CoDir		
	Durgnat-Levi Alice (AD)	CoDir		
	Faillettaz Sébastien (SF)	Secr. gén.		

Ordre du jour :

1. Appel 1
2. Approbation du procès-verbal PV10-2019, séance du 25 septembre 2019 2
3. Approbation de l'Ordre du jour (points 6 & 7 sans objet, ne seront pas ouverts) 3
4. Communications du bureau du Conseil 3
5. Communications du Comité de Direction 3
6. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ 4
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ 4
8. Rapports des commissions 4
9. Préavis, informations du CoDir 5
10. Divers - *En rapport avec les objets traités lors de la séance* 5

Addendum au PV du 24.06.2020 : Réponse du Cdt M. Rochat à la question de Mme Mausner Leger6

Le Président ouvre la séance en saluant le CoDir et son Secrétaire général, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le Cdt Olivier Rochat, M. Ione Ramel, nouvel Adjoint au Secrétaire général. Il souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du Conseil intercommunal de la PNR.

Préambule : La séance du 8 avril 2020 a été reportée à ce jour en raison des mesures de confinement imposées pour enrayer la propagation de la pandémie de Coronavirus.
Le Président remercie les participants d'être venus dans le contexte du COVID-19 et remercie chacun de suivre les mesures sanitaires de précaution. Il regrette d'annoncer que la séance ne sera pas suivie du verre de l'amitié.
Un micro fixe est disposition pour les personnes qui souhaitent prendre la parole. Il faut se déplacer jusqu'au micro, le cas échéant.
Le Président félicite Monsieur Sacha Soldini pour son entrée au Grand-Conseil vaudois.

Délibérations :

1. Appel

Démissions : Aucune

Assermentations :
M. Hervé Durgnat, Prangins, en remplacement de M. Juzgado
M. Olivier Kohler, Crans, en remplacement de de M. Yonnel Widmer
Mme Valérie Mausner Leger, en remplacement de M. Patelli
Manque, M. Léon de Perrot
Effectué : ***18 présents, 3 excusés et/ou absents 1 démissionnaire (place vacante)***

2. Approbation du procès-verbal PV10-2019, séance du 25 septembre 2019

Le procès-verbal soumis pour approbation, page par page. Mme Valérie Mausner Leger fait remarquer quelques légères coquilles : au point 6, un « à » de trop devant tacitement concernant l'élection de M. Soldini ; au point 10, intervention de M. Ramel, ajouter la particule « de » dans « afin de préserver » et ajouter un « r » au nom de M. Carrard.

Il ne fait l'objet d'aucune autre demande de modification.

Pour pallier à un problème de disponibilité des membres de la CoGest, M. Kohler a été appelé à remplacer le délégué de Crans pour traiter les rapports 1 & 2/2020. Qu'il soit remercié pour sa disponibilité.

Décision : **acceptés (PV avec corrections et nomination) à l'unanimité par 11 voix, 0 abstention**

3. Approbation de l'Ordre du jour (points 6 & 7 sans objet, ne seront pas ouverts)

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus. Les points 6 & 7 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir.

Décision : **accepté à l'unanimité**

4. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Le Président tient tout particulièrement à remercier l'État-major de la PNR pour son invitation à la présentation du rapport du Corps de Police du corps de police 2019, le 6 avril dernier, ainsi que pour l'organisation et la préparation mises en place. Il regrette que cet évènement attendu n'ait malheureusement pu avoir lieu compte tenu des mesures de confinement décidées par le Conseil Fédéral. Il remercie aussi l'État-major pour la qualité du rapport d'activité pour l'année 2019.
Il remercie également Monsieur le Secrétaire-général, Monsieur Sébastien Failletaz pour l'excellente collaboration et coordination dans les activités de la PNR.
En ce qui concerne l'agenda 2020, la prochaine séance du conseil aura lieu de 23 septembre à 20h. Le lieu reste encore à déterminer. La réunion de la commission de gestion pour le budget 2020 est prévue pour 26 août prochain avec une autre date de réserve prévue le 2 septembre.
Projet Odyssée, approbation par les différentes polices vaudoises prévue en novembre, pas de votation au niveau communal.
Les vacations sont versées une fois par an en juin/juillet.
La réélection du bureau se fera en septembre.

5. Communications du Comité de Direction

RFL : Tient tout particulièrement à remercier l'ensemble du corps de la PNR mis à rude épreuve dès le 16 mars suite aux mesures de confinement dictées par le Conseil Fédéral et l'application du plan ORCA, sous la responsabilité et la bonne collaboration de la police cantonale. Les ressources humaines ont dû faire face à des situations tendues et les membres du corps de Police ont dû pallier aux absences et maladies dans un contexte délicat et difficile. Elle tient à les remercier pour leur disponibilité et leur engagement pour des interventions devenues plus nombreuses et ininterrompues, devant effectuer un travail continu tant de répression que de prévention face à des minorités ne respectant pas les mesures élémentaires de confinement tant dans l'espace tant public que privé.

Dès le 19 juin, la PNR n'était plus sous la responsabilité de la police cantonale, seuls 9 autres corps de police ont souhaité continuer leur collaboration et seules 3 autres corps (Lausanne, Nord-vaudois et Riviera) ont repris leur indépendance. La PNR n'a pas souhaité continuer cette collaboration en raison, notamment, d'importantes divergences afférentes aux coûts de l'organisation policière vaudoise et la volonté de conserver une maîtrise régionale des forces de police et de leurs actions. A noter que la crise sanitaire a mis en lumière diverses synergies, avec la Police cantonale, qu'il conviendra de conserver, telle la capacité d'utiliser la réserve opérationnelle en cas de nécessité. S'agissant des coûts de l'organisation policière vaudoise, il conviendra probablement de sensibiliser les député(e)s de notre région à ce sujet afin, éventuellement, d'initier des interventions au Grand Conseil.

Elle mentionne également un surcroît de travail pour la PNR suite au déconfinement très « agressif » d'une jeunesse se rencontrant dans les lieux publics avec des scènes de consommation excessive d'alcool, de comas éthyliques, de violences et bagarres et de « *littering* ». Ce sujet devient préoccupant et fait l'objet d'une étude avec la mise en place de correspondant de nuit (« *chuteurs* ») pour faire régner le calme. Quant au projet Odyssée, il n'a pas pris de retard mais fait encore l'objet de discussion au niveau cantonal.

6. ~~**Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)**~~
Sans objet, ce point n'est pas ouvert

7. ~~**Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions**~~
Sans objet, ce point n'est pas ouvert

8. Rapports des commissions

1/2020 – Comptes 2019 **(CoGest)**

M. Schnider : En préambule, il remercie les membres de la commission pour ce travail particulier de la commission qui n'a pu se tenir que par téléphone ainsi que l'état-major et le CoDir pour leur disponibilité quant aux réponses à leurs questions et passe à la lecture des conclusions du rapport.

M. Soldini : Constatant une diminution importante sur le compte 603.3185.06 « Honoraires, économat, logistique, papier », demande une explication.

M. S. Failletaz : Monsieur le Secrétaire général apporte l'éclairage sur cette diminution en précisant que le modèle économique du système d'impression a été modifié et internalisé, par conséquent ne faisant plus appel au service de la ville de Nyon facturant des honoraires d'où l'économie réalisée.

Prés : constate qu'il n'y a plus de question, M. Schnider fait la lecture des conclusions du rapport et le Président ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité par 14 voix, 0 abstention**

2/2020 – Rapport de gestion 2019 **(CoGest)**

M. Schnider : fait la lecture des conclusions du rapport

Prés : Ouvre la discussion

Mme Mausner Leger : Constate page 42 du rapport annuel 2019 une diminution des contrôles des radars fixes et mobiles et souhaiterait des explications.

M. Cdt Olivier Rochat : Ne dispose pas des éléments pour une réponse immédiate, propose de répondre de manière précise et appropriée dans les prochains jours. Sa réponse sera jointe ultérieurement et en tant qu'addendum à ce procès-verbal.

Prés : constate qu'il n'y a plus de question, M. Schnider fait la lecture des conclusions du rapport et le Président ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité par 14 voix, 0 abstention**

3/2020 – Projet ODYSSEE (Equip.)

M. Vuille : En préambule, précise que cet investissement s'inscrit dans la convergence des systèmes d'information et de coordination de communications sécurisées des polices, d'un partage avec la Police fédérale et de la cyberadministration, puis fait lecture des conclusions du rapport.

M. Soldini : S'interroge sur le rapport et sur l'influence entre l'intercommunale et le cantonal partageant le même outil. Craint que cela n'entraîne plus de pression ou une possible mainmise de la gendarmerie sur le système.

RFL : Non car c'est un système collaboratif qui n'est pas destiné à une police unique.
Il s'agit plutôt d'une volonté de maîtriser l'orientation et la coordination des actions et interventions pour un travail identique compte tenu d'une formation similaire des corps de police. Le travail des polices communales est plus orienté sur la proximité et la connaissance du tissu local. La PNR se distingue par une police de proximité se révélant très importante pour la résolution des tensions et des problèmes, en revanche, quasi inexistante au sein de la police cantonale. Dans ce projet, il n'y pas de volonté d'unification des polices mais plutôt de mutualisation de la communication et de la coordination des actions et interventions. La PNR ou tout autre police intercommunale n'aurait pas les moyens de développer un tel système de communication.

M. Soldini : Met en exergue le projet cantonal « *Regio* » de constitution de patrouille de police mixte intercommunale et cantonale en terme opérationnel avec un risque de perte d'autonomie et de contrôle du financement et déterminer qui paye la facture finalement.

M. Cretegny : La PNR fonctionne très bien car pas de facture cantonale et seulement une facture communale et rarement on paye les frais pour les besoins d'une police cantonale. Les communes délégatrices comptent par contre plus de députés au Grand Conseil également avec un risque de perte d'autonomie.

Prés : constate qu'il n'y a plus de question, fait la lecture des conclusions et ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité par 14 voix, 0 abstention**

9. Préavis, informations du CoDir

RFL : Prochainement, diffusion d'un communiqué de presse concernant une nouvelle installation d'un radar (vitesse et feu) sur un mât plus utilisé à la route de Divonne. Elle remercie le Conseil pour la confiance démontrée avec l'acceptation des préavis.

10. Divers - *En rapport avec les objets traités lors de la séance*

Prés : informe qu'il s'agit de la fin de la législature pour les membres du conseil et qu'il y aura un renouvellement des membres et il propose d'organiser un événement pour célébrer cette première législature et d'activité du conseil. Aucune demande parole n'étant demandée, le Président clôt la séance à 21h15.

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

ADDENDUM
au PV 11-202 du 24.06.2020

Réponse remise le 29.06.2020 du Cdt de la PNR M. Rochat à la question de Mme Mausner Leger concernant la baisse des contrôles radar dans le rapport de gestion de la PNR 2019 :

Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à l'interpellation de Mme Mausner Leger, conseillère intercommunale, je me détermine comme suit :

Pour les radars fixes, en 2018 nous avons contrôlé 7'071'669 véhicules, contre 6'516'786 en 2019. Trois raisons peuvent être avancées ;

- Fermeture de la route de l'Etraz à Prangins -> baisse du trafic sur l'axe traversant (Eules-Oulteret), surveillé par un radar fixe.
- Panne d'un des deux l'appareils de surveillance du trafic.
- En 2018, davantage de contrôles fixes à Crans qu'à Nyon. À Nyon, à la route de l'Etraz, le nombre moyen de véhicule contrôlé est de 7'700 par jour contre 2'800 par jour à Crans sur la route du Port.

Pour les radars mobiles, en 2018 nous avons contrôlé 349'934 véhicules en 833 contrôles pour un total de 1014 heures de contrôle, contre 258'952 en 528 contrôles pour un total de 790 heures en 2019.

- 2018 : 2.2 ETP pour l'unité radar. En 2019 : 2.0 ETP (ce qui correspond à un jour de contrôle en moins par semaine)
- Absence du véhicule radar (accidenté) durant l'été 2019
- Réduction du nombre de contrôles sur la route Suisse Nyon - Prangins. En cause la fermeture de la route de l'Etraz qui a engendré un important déport du trafic, donc moins de problématique de vitesse sur cette route chargée.

Olivier Rochat
Commandant de la Police Nyon Région